

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 28 février 2024

OBJET :
Décision modificative N°1 au
budget 2024.

N° Délibération : 2024/D006

Membres en exercice :	44	Votants :	33
Etaient présents :	32	Abstentions :	00
Pouvoirs :	01	Contre :	00
Etaient excusés :	08	Pour :	33
Etaient absents :	04		

Monsieur Stéphane DECREPT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose au conseil syndical une modification sur les comptes de la section d'investissement et d'exploitation ci-dessous pour :

- l'affectation du résultat du compte administratif de l'année 2023 ;
- une répartition de l'excédent de l'année 2023.

Section d'investissement :

Compte 2158-0000 (Dépenses)..... + 8 384,00 Euros.

Compte 1641-0000 (Recettes)..... - 267 222,00 Euros ;

Compte 1068-0000 (Recettes)..... + 275 606,00 Euros.

Section d'exploitation :

Compte 6071 (Dépenses) + 25 000,00 Euros ;

Compte 61523 (Dépenses) + 600 510,00 Euros ;

Compte 6378 (Dépenses) - 8 000,00 Euros ;

Compte 701249 (Dépenses) - 25 832,00 Euros.

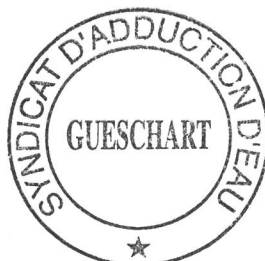
Compte 002 (Recettes) + 606 728,00 Euros ;

Compte 74 (Recettes) - 15 050,00 Euros.

Le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, approuve la décision modificative N°1.

Fait et délibéré à Gueschart les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le 20 mars 2024.



Pour expédition conforme,

Le Président,

Fabien CARPENTIER